

Rénover votre logement ? C'est le moment de se lancer !



le **G**uichet
de l'Habitat

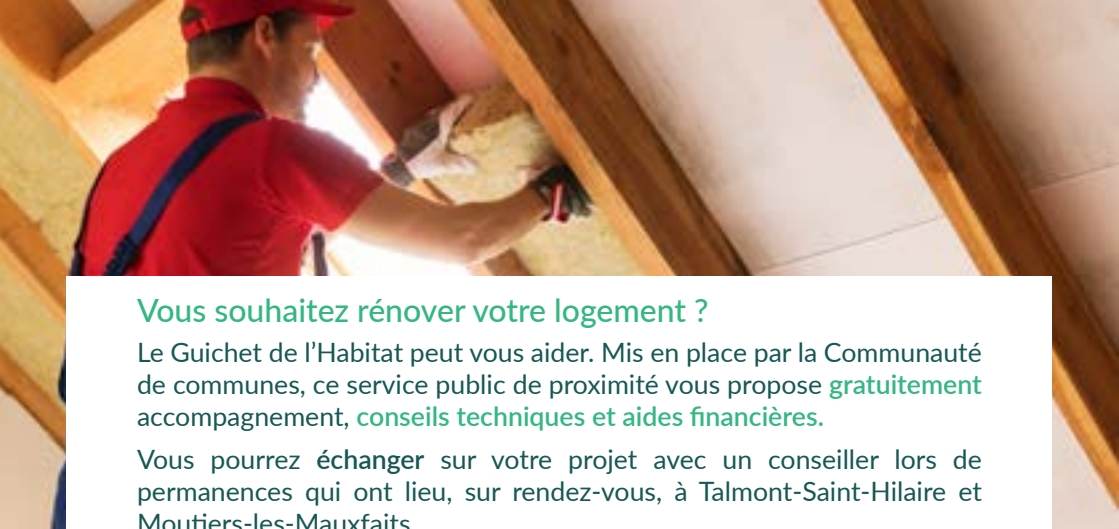
VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT AVEC :

➔ Des conseils techniques

➔ Des aides financières



① www.vendeegrandlittoral.fr
☎ 02 51 207 207 (choix n°3)
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30



Vous souhaitez rénover votre logement ?

Le Guichet de l'Habitat peut vous aider. Mis en place par la Communauté de communes, ce service public de proximité vous propose **gratuitement** accompagnement, **conseils techniques et aides financières**.

Vous pourrez échanger sur votre projet avec un conseiller lors de permanences qui ont lieu, sur rendez-vous, à Talmont-Saint-Hilaire et Moutiers-les-Mauxfaits.

Le saviez-vous ?



L'habitat est le premier poste de consommation d'énergie du territoire (45 % de la consommation totale). Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie adopté en 2019, la Communauté de communes souhaite engager une rénovation énergétique de masse des logements existants. L'objectif est de réduire les consommations de 7% d'ici à 2026.



Le Guichet de l'Habitat vous accompagne pour :



Les travaux de rénovation énergétique

Vous êtes propriétaire et vous occupez votre logement en tant que résidence principale. Votre logement a plus de 2 ans.

⇒ LES TRAVAUX

-  Ils doivent être réalisés par un professionnel qualifié RGE
-  Ils visent un gain énergétique de 35 % minimum

EXEMPLES : *isolation des plafonds, des murs et des planchers ; équipement d'une ventilation simple flux hygro-régulable, installation d'un chauffe-eau solaire, d'un équipement bois, d'une pompe à chaleur, d'une chaudière haute performance énergétique, changement des ouvertures...*

→ LES AIDES

Plus les économies d'énergie sont importantes, plus vous serez aidés. L'aide apportée par la Communauté de communes pourra aller jusqu'à 7000€ sous conditions.

Si vous vous engagez dans un projet ambitieux de rénovation éco-responsable, vous pourrez bénéficier de bonus (Bonus « énergies renouvelables », bonus « matériaux biosourcés »).



L'adaptation du logement pour le maintien à domicile (vieillesse, handicap)

Vous êtes propriétaire ou locataire de votre logement construit il y a plus de 15 ans. Vous avez plus de 60 ans ou vous êtes en situation de handicap.

→ LES TRAVAUX

Ils ont pour objectif d'adapter le logement et ses accès à une perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap.

EXEMPLES : aménagement de salle de bains, création d'un monte-escalier, installation de volets roulants électriques, réalisation d'une rampe d'accès...

La rénovation d'un logement loué à l'année

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez à l'année ou d'un logement vacant que vous souhaitez remettre sur le marché de la location. Les travaux accompagnés par le Guichet de l'Habitat peuvent concerner la rénovation énergétique ou l'amélioration du logement.

La rénovation d'un logement très dégradé

Vous êtes propriétaire d'un logement insalubre.

Le Guichet de l'Habitat peut vous accompagner pour divers travaux de remise en état : mise en sécurité de l'électricité, équipements sanitaires, traitement de l'humidité...



Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de votre dossier de demande de subvention



Guichet de l'Habitat

Contact

☎ 02 51 207 207

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H À 12H30 (CHOIX N°3)

✉ habitat@vendeegrandlittoral.fr

Permanences

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

Les lundis et mercredis, de 9h30 à 12h30,
à Talmont-Saint-Hilaire ou Moutiers-les-Mauxfaits



Le Guichet de l'Habitat est le fruit d'un partenariat avec l'ANAH, le Département de la Vendée, le SyDEV, la Région des Pays de la Loire et l'ADEME

